

Discours de M. Laurent Buchaillat, préfet du Cantal
Assemblée générale des maires du Cantal
Mauriac le 13 octobre 2023

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le président de l'association des maires du Cantal,

Madame le maire de Mauriac,

Messieurs les parlementaires,

Monsieur le président du conseil départemental,

Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux

Mesdames et Messieurs les maires,

Mesdames et Messieurs les présidents des établissements publics de coopération intercommunale,

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs les chefs de services de l'État,

Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités,

C'est à la fois un honneur et un réel plaisir pour moi de clôturer cette assemblée générale de l'association des maires du Cantal. Je vous remercie Monsieur le président pour votre invitation et je vous remercie, Madame le maire, pour votre accueil sur le territoire de votre commune.

L'assemblée générale des maires est chaque année un moment fort de notre vie républicaine, un moment privilégié d'échanges entre vous, d'échanges avec vous et une occasion annuellement renouvelée de traiter au cours d'une table-ronde de

grande qualité des sujets structurants : l'eau l'an dernier, l'école il y a quelques minutes.

Cette assemblée générale est aussi l'opportunité de vous témoigner du bonheur qu'éprouve le représentant de l'État que je suis, mais également tous les chefs de service de l'État, à servir dans un département dans lequel les relations sont apaisées et empreintes de respect respectif. Il nous arrive d'avoir des désaccords, des différences d'appréciation. Il nous revient parfois d'essayer de dépasser des blocages. Nous le faisons toujours, avec chacune et chacun d'entre vous, avec volonté d'aboutir à la meilleure solution possible et avec un souci commun et permanent de l'intérêt général.

Vous me permettrez d'avoir un mot singulier pour le président de votre association Christian MONTIN qui est, pour les services de l'État, un partenaire d'une rare qualité, à la fois exigeant pour porter les attentes des maires, dans leur diversité, et toujours constructif et facilitant dans la déclinaison des politiques publiques. Monsieur le président, je souhaite très sincèrement vous remercier pour la qualité et la fluidité de notre relation.

Votre assemblée générale est aussi l'opportunité pour moi de partager avec vous quelques thématiques parmi les nombreuses que nous travaillons ensemble.

Je souhaite tout d'aborder le sujet de la sécurité qui est la première atteinte de nos concitoyens. C'est une responsabilité première de l'État mais pour laquelle la coconstruction est également nécessaire.

L'évolution de la délinquance depuis le début de l'année n'est pas favorable avec une augmentation tant des atteintes aux personnes que des atteintes aux biens. La délinquance générale augmente ainsi de 8,5 % et cette évolution n'est pas satisfaisante.

Elle doit bien entendu être relativisée au regard de la situation globale de sécurité de ce département :

- une augmentation en pourcentage devient vite importante dans ce département compte tenu du nombre de faits constatés qui demeure faible : une hausse de 8,5 % correspond en réalité à 1 fait supplémentaire enregistré chaque jour ce qui demeure très limité. Mais dans ce domaine 1 fait supplémentaire c'est un fait de trop ;
- le taux de délinquance rapporté à la population demeure en outre un des plus faibles de France : il est inférieur de 60 % à la moyenne nationale pour les atteintes aux biens et de 40 % pour les atteintes aux personnes.

Je voudrais également souligner l'engagement et l'efficacité des policiers et gendarmes de ce département qu'atteste l'évolution des faits élucidés qui est significativement plus rapide que celle des faits constatés : les taux d'élucidation progressent ainsi de 10 points en zone de compétence police et de 8 points en zone gendarmerie ce qui les place parmi les meilleurs de France.

Une tendance doit particulièrement nous inquiéter, même si elle n'est pas une spécificité du Cantal : sur les 282 faits supplémentaires enregistrés depuis le début de l'année, 86 correspondent à des violences intrafamiliales. Cela signifie que ces violences au sein des familles expliquent 30 % de la hausse de la délinquance, avec

une prégnance forte des violences sexuelles qui est la seule catégorie de délinquance pour laquelle le taux rapporté à la population est quasi identique dans le Cantal au taux national.

Pour ces violences intrafamiliales, hélas l'action policière n'intervient qu'après que les faits aient eu lieu et consiste, et c'est essentiel, à protéger les victimes et à mettre à la disposition de la justice les auteurs.

La seule solution pour combattre ce fléau intolérable est d'intensifier l'action partenariale de prévention pour agir sur les déterminants de cette violence : améliorer les signalements, traiter les situations sociales les plus difficiles, accompagner la parentalité, sensibiliser aux violences faites aux femmes, lutter contre les pratiques addictives car, disons-le clairement, il n'est pas rare que ces violences au sein des familles se produisent dans un contexte d'alcoolisation.

Le combat contre ce fléau qui détruit des vies et abîme de manière parfois irrémédiable la dignité des victimes doit engager notre société toute entière et vous y avez toute votre place. Je vous proposerai donc dans les prochaines semaines un cadre d'action collectif car je sais à quel point vous êtes sensible à ces questions.

Je ne peux conclure ce point sur la sécurité sans évoquer la vôtre, et celle des membres de vos conseils municipaux. Vous le savez le Gouvernement l'a érigé en priorité. J'ai pu vous présenter il y a quelques jours les dispositifs mis en œuvre dans un pack sécurité lors d'un webinaire départemental. Il sera prolongé dans les prochaines semaines par des réunions dans chacun des arrondissements.

En ce domaine, le mot d'ordre est clair : rien ne doit être toléré et je ne peux que vous inviter à saisir systématiquement les services de gendarmerie et de police et de

m'aviser sans délai. Il est intolérable que votre engagement au service du bien public engage votre sécurité.

La seconde thématique que je souhaite évoquer avec vous est celle des moyens mis à votre disposition pour accompagner vos projets de développement. Ces dernières années ont été marquées par une refonte structurelle de la fiscalité locale que le Gouvernement a conduit avec un double objectif : diminuer la pression fiscale sur nos concitoyens tout en préservant la capacité des collectivités à agir.

La dotation globale de fonctionnement qui n'avait pas augmenté depuis 13 ans a augmenté de 320 M€ en 2023. Cet effort sera poursuivi puisque le projet de loi de finances pour 2024 prévoit une nouvelle augmentation de 220 M€.

Dans le même temps, le soutien à l'investissement des collectivités est accru. Le PLF 2024 prévoit notamment une extension du champ du FCTVA, le fond vert est pérennisé et son montant très significativement augmenté.

Dans le Cantal en 2023, la DETR a permis de financer 275 dossiers à hauteur de 11,5 M€, la DSIL a financé 21 dossiers pour 1,9 M€ et le fond vert a permis d'accélérer la transition écologique à hauteur de 4,8 M€. Ce sont donc plus de 18 M€ de subventions à des projets de développement local.

L'an dernier je m'étais engagé à accélérer le rythme d'attribution de ces subventions et cet objectif a été tenu : à fin juin 98 % des crédits de la DETR étaient programmés, bien au-delà de l'objectif national de 80 % Cet objectif sera poursuivi en 2024 grâce notamment à un appel à projets unique pour les dossiers DETR et DSIL

Au-delà des subventions, le soutien à l'ingénierie est essentiel pour construire les projets. Je ne crois pas faire d'erreur en disant que le Cantal est un terrain d'application exemplaire pour l'action de l'ANCT comme l'avait noté son directeur général lors d'un déplacement, il y a quelques mois, en indiquant que le Cantal se distinguait par sa capacité à mobiliser toute la palette de l'offre de services proposée par l'agence qu'il dirige. Depuis 2021, les accompagnements individuels à l'ingénierie représentent près d'1 M€. Notre département compte 26 territoires petites villes de demain et malgré ce nombre élevé, l'objectif de conclure les opérations de revitalisation des territoires avant la fin de l'année est d'ores et déjà atteint dans notre département. Le Cantal fait également partie des quelques départements qui pourront recruter deux chargés de mission pour le nouveau programme Villages d'avenir, pour lequel je rappelle que les candidatures sont encore ouvertes quelques jours, ce qui nous permettra d'accompagner 20 à 30 nouveaux territoires.

Ces excellents résultats en matière d'accompagnement en ingénierie sont je le crois dus à la conjonction de trois volontés : l'engagement des sous-préfets et de la direction départementale des territoires que je souhaite, devant vous, souligner, votre dynamisme pour porter des projets et, enfin, l'attention singulière que porte le Gouvernement aux territoires ruraux. C'est cette dynamique collective que nous devons maintenir pour profiter pleinement des nouvelles possibilités offertes par le plan France Ruralité.

La troisième thématique que je souhaite évoquer est celle des transitions que nous devons conduire et notamment la transition écologique.

Nos territoires sont de plus en plus impactés par le changement climatique. Et ce changement est plus rapide que nous le pensions encore il y a quelques années.

Pour notre génération, et sans probablement plusieurs qui nous suivront, c'est sans doute la responsabilité la plus éminente. L'histoire nous jugerait sévèrement si nous n'étions pas à la hauteur de cet enjeu et soyons clairs cet enjeu n'est pas, comme on l'entend souvent, de sauver la planète. Notre planète a déjà connu 5 grandes extinctions de masse des espèces. Elle nous survivra. L'enjeu est permettre le maintien de la vie humaine sur la planète.

Plus nous serons longs à agir plus les ajustements seront brutaux. C'est un enjeu écologique mais aussi social et je n'hésite pas à le dire fondamentalement démocratique : si nous ne parvenons pas à planifier démocratiquement la transition, la société de raréfaction des ressources qui s'annonce ferait courir le risque de dérives éloignées de la démocratie à laquelle nous sommes, viscéralement, attachés mais dont ne devons jamais oublier, qu'à l'échelle de l'histoire, elle est un acquis récent qu'il nous faut au quotidien, et sans relâche, défendre.

Nul pessimisme dans mes propos. Je crois à l'intelligence humaine, je crois au progrès technique qui par, exemple, en matière de décarbonation nous a permis de réaliser en quelques années des progrès remarquables, je suis convaincu que pour notre génération de responsables publics c'est un défi extrêmement stimulant de

penser un mode de développement plus sobre. La sobriété ne s'oppose pas au progrès. Au contraire elle se nourrira du progrès.

J'insisterai sur trois priorités de notre action collective pour conduire ces transitions, ***La première est celle de la transition énergétique.*** Vous en êtes convaincus et rares sont vos projets d'investissement qui n'intègrent pas cette dimension. Le poids dans les subventions à l'investissement local des projets de rénovation énergétique est croissant depuis plusieurs années. Nous devons amplifier cet effort et tant l'accroissement du fond vert que le programme annoncé par le Président de la République de soutien à la rénovation énergétique des écoles le permettront.

Il conviendra dans le même temps de continuer à développer les énergies renouvelables, indispensables en complément à la relance du programme électro-nucléaire, pour répondre aux besoins futurs et réduire notre dépendance aux énergies fossiles. Il n'y a pas de solution sans développement de l'énergie éolienne et de l'énergie photovoltaïque. Un développement qui devra être équilibré, respectueux des paysages et de la biodiversité, pensé localement ce qui est le sens du travail d'élaboration des zones d'accélération des énergies renouvelables qui vous est demandé et pour lequel l'accompagnement des services de l'État vous est acquis.

La deuxième priorité est celle de l'eau, sans doute le sujet qui le plus immédiatement nous fait percevoir les effets du changement climatique. Face à ces évolutions, nous agissons ensemble et nous progressons, mais je le crois pas assez rapidement car il y a urgence à agir : la réhabilitation des réseaux d'eau potable et la sécurisation de la ressource, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif sont des chantiers majeurs. La sécurisation de l'approvisionnement en eau potable doit être

menée à la bonne échelle, dans une démarche globale. Le captage de nouvelles ressources ne peut être l'unique ou la première solution au manque d'eau. La recherche d'économie d'eau, l'optimisation du fonctionnement des réseaux, la réutilisation d'eaux de pluie sont des solutions à mettre en œuvre en priorité. La résilience des milieux face au changement climatique doit être améliorée par notamment la préservation et la restauration des zones humides et des cours d'eau. Les investissements importants que ces travaux requièrent, les moyens humains à mettre en œuvre pour sécuriser les services, ne peuvent être portés que par des structures solides, d'une taille suffisante, et adaptées aux territoires, aux bassins versants et aux ressources disponibles.

Les réflexions et démarches en cours pour renforcer la structuration de vos territoires et pour porter ces politiques prioritaires doivent avancer rapidement, pour pouvoir mettre en œuvre au plus tôt les travaux nécessaires.

Les études réalisées par la MAGE et CIT, tant en matière d'eau potable que d'assainissement sont remarquables de qualité, j'en félicite les équipes du conseil départemental. Elles constituent une base de connaissance qui va nous permettre de prioriser les enjeux et d'agir plus vite et plus efficacement.

Dans l'attribution des subventions d'investissement aux collectivités, j'accorde une priorité très forte aux dossiers relatifs à l'eau potable et à l'assainissement. Parce qu'on ne peut se satisfaire que des points noirs en matière d'assainissement subsistent depuis plusieurs années sans action, j'ai, par ailleurs, décidé d'une part de restreindre les possibilités de construction dans les communes concernées et de ne plus attribuer de DETR pour d'autres projets sur ces territoires tant qu'un solide

programme d'action de retour aux normes en matière d'assainissement ne me sera pas présenté. Je note que cette démarche a déjà produit des effets positifs dès cette année.

Le troisième axe d'action prioritaire est celui de la sobriété foncière. Je n'en néglige pas les difficultés. Ce principe inscrit déjà depuis de nombreuses années dans le code urbanisme a trouvé une déclinaison opérationnelle dans la loi climat et résilience du 22 août 2020 avec la définition d'une trajectoire pluriannuelle. Il ne s'agit en aucun cas d'une interdiction immédiate et totale de non-artificialisation des sols qui bloquerait le développement des territoires mais de s'inscrire dans un objectif progressif de sobriété qui doit aboutir à l'absence d'artificialisation nette en 2050...dans 27 ans !

L'objectif est ambitieux c'est vrai. Il suscite des inquiétudes et c'est bien légitime puisqu'il remet en cause notre mode de développement depuis un siècle. Il nécessitait peut être des aménagements et cela a été le cas cet été avec l'adoption par le Parlement d'une garantie rurale. Mais quelle est l'alternative ? Est-ce vraiment une fatalité de toujours consommer plus d'espace avec les conséquences sur les régimes aquatiques, les ressources en eau et la perte de biodiversité ?

Je rappelle que l'objectif immédiat est de réduire la consommation d'espaces naturels d'ici 2030 de 50 % par rapport à la consommation entre 2011 et 2020.

Cet objectif n'est pas aussi inatteignable qu'il n'y paraît et la démarche est d'ores et déjà engagée : en 2012, en France, 31.000 hectares d'espaces naturels avaient été consommés, en 2022, 21.000 hectares l'ont été ce qui signifie que la consommation a baissé de 33 %.

Cet objectif peut être territorialisé et c'est le sens d'en confier la déclinaison aux régions par l'outil que constitue le SRADDET qui doit permettre de prendre en compte les spécificités territoriales en les partageant avec les acteurs locaux.

La démarche en cours dans le département d'élaboration de plusieurs PLUI est une opportunité à saisir pour planifier la sobriété foncière et faciliter la transition. Comme pour les autres transitions, si nous attendons d'être au pied du mur, les ajustements seront plus brutaux.

Les services de l'État sont à vos côtés pour vous accompagner comme cela a déjà été le cas ces deux dernières années avec de nombreux moments de travail en commun pour expliquer et faciliter l'appréhension du dispositif. La reconquête des centres-bourgs avec l'action Cœur de ville et les PVD, demain avec les Villages d'avenir, la reconquête des logements vacants et le traitement de l'habitat dégradé que permettront les opérations programmées de l'habitat qui couvrent dorénavant l'ensemble du département, la réflexion sur le foncier économique que j'ai proposée aux présidents d'EPCI il y a quelques jours sont autant d'outils mobilisables pour amplifier la dynamique en cours, atteindre l'objectif tout en garantissant à ce département le développement auquel nous aspirons tous. C'est un défi collectif pour lequel il nous faudra innover, pour lequel il faudra être plus stratèges que nous ne l'étions quand il nous semblait que cette ressource était infinie.

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les maires, je souhaite conclure en vous renouvelant mes remerciements pour votre invitation, votre écoute et votre engagement constant et remarquable au profit de l'intérêt général. Votre mission est difficile, plus sans doute que ne l'était celle de vos prédécesseurs : les crises se succèdent à un rythme accéléré, notre pays éprouve parfois quelques difficultés à faire Nation, trop souvent, et encore il y a quelques jours en Israël et ce matin à Arras, nos concitoyens sont tragiquement frappés par la barbarie de terroristes qui veulent remettre en cause notre mode de vie et saper nos valeurs et il nous revient, par ailleurs, d'engager des transitions d'une intensité inédite pour garantir à nos enfants le mode de vie auquel nous aspirons pour eux.

Je suis conscient de ces défis mais également fondamentalement confiant dans notre capacité collective à les relever et vous pouvez être assurés de mon engagement, constant, sans faille, et celui de l'ensemble des services de l'État placés sous mon autorité, pour vous accompagner et coconstruire vos projets.

Les défis sont nombreux mais nos atouts ne le sont pas moins : ce département est dynamique, il sait innover, il refuse la fatalité de la déprise, vous portez de nombreux projets, vous êtes intensément dévoués à l'intérêt de vos concitoyens. Et parmi ces nombreux atouts, il y en a un fondamental : notre attachement collectif et irréfragable aux valeurs de la République, la République dont vous êtes, vous, mesdames et les messieurs les maires, le premier visage sur les territoires.

Je vous remercie.